

Cet obscur objet d'angoisse : le livre

Francine Bordeleau

Number 91, Fall 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/37951ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordeleau, F. (1998). Cet obscur objet d'angoisse : le livre. *Lettres québécoises*, (91), 12–16.

Cet obscur objet d'angoisse : le livre

DOSSIER
Francine Bordeleau

DEPUIS CE MOIS DE SEPTEMBRE — c'est-à-dire depuis tout à l'heure —, le Québec vit à l'heure de la première « politique de la lecture et du livre » de son histoire. Annoncée en grande pompe lors du Sommet sur la lecture et le livre de la fin avril que présidait, on s'en souvient, le premier ministre lui-même, cette politique s'accompagne d'objectifs, de « plans d'action » et d'argent neuf. Suffira-t-elle à réparer des décennies de coupable incurie et d'incompétence crasse en matière de programmes d'enseignement, de gestion des bibliothèques, de culture littéraire ?

C'est un livre noir — et non pas vert, blanc ou beige — appuyé sur une nuée de chiffres, d'études et de sondages qui établissait, en mars 1998, l'« état de situation de la lecture et du livre au Québec ». Un livre noir car le secteur, qui ne fut sûrement pas privilégié outre mesure par les pouvoirs politiques, est au plus mal.

Ce document contient ses panégyriques de rigueur, par exemple à l'endroit de ces quelque 200 maisons d'édition commerciales qui garantissent ici une production plus abondante, au prorata de la population, que l'Allemagne, la France, l'Italie et les États-Unis. Mais il nous apprend surtout que 900 000 adultes québécois, soit près du cinquième des personnes âgées de 16 à 69 ans, sont pratiquement des analphabètes fonctionnels. Que 4 adultes sur 10 n'ouvrent jamais un livre ou un journal. Que la concurrence des grandes surfaces, particulièrement vive depuis 1995, a sérieusement affaibli les librairies agréées. Que pour seulement rejoindre la moyenne canadienne, la collection du réseau des bibliothèques publiques québécoises devrait être enrichie de 4,3 millions de livres. Que les bibliothèques scolaires, laissées-pour-compte depuis des lustres, souffrent d'une dramatique « insuffisance des ressources, tant documentaires et humaines que financières ». Qu'aujourd'hui les ventes de livres stagnent dangereusement.

Sans doute le ministère de la Culture et des Communications devait-il, avant d'énoncer une politique, chiffrer précisément le malaise, pour ne pas dire l'étendue des dégâts.

On a identifié un certain nombre de chantiers : alphabétisme, littérature et industrie du livre, promotion du livre et de la lecture, technologies, bibliothèques..., et on les a documentés. Le travail s'est effectué dès le départ avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles



(SODEC) et le ministère de l'Éducation. Au printemps nous avons consulté les principales associations concernées, pour aboutir enfin au Sommet des 23 et 24 avril,

résume Marie-Claire Lévesque, directrice générale des sociétés d'État et de la programmation au ministère de la Culture et des Communications.

Il n'empêche que ces « chantiers » — un mot décidément au goût du jour dans les officines gouvernementales, qui servit entre autres à un comité sur l'économie sociale — et leurs problèmes étaient connus depuis un bon moment déjà. C'est par exemple au début des années 1990 que les libraires ont commencé de sonner l'alarme à propos des

grandes surfaces et leur façon de vendre les livres. « On savait que le réseau de librairies n'allait pas bien », dit d'ailleurs Louis Dubé, chargé de projet pour le livre et l'édition à la SODEC. *Idem* pour ce qui concerne les bibliothèques scolaires qu'avait sérieusement évaluées, en 1989, un comité d'étude présidé par Gilles Bouchard. *Idem* pour les bibliothèques publiques, dont le sous-financement chronique est décrié depuis au moins une décennie. *Idem* pour les programmes de français que vingt-cinq ans de réformes ininterrompues n'ont cessé d'édulcorer. *Idem* pour une formation des maîtres dont on mesure, depuis vingt ans, tout le laxisme en matière de culture et de littérature...

À la faveur de la toute première politique de la lecture et du livre — et intitulée assez platement *Le temps de lire, un art de vivre* —, « le rôle du livre ressurgit un petit peu ; il faut donc la saluer. Mais elle aurait sûrement dû être élaborée avant », dit Pascal Assathiany, président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). Cette réaction mi-raisin, pas mal de gens, dans le milieu, la partagent. Certes, personne ne renverra à l'expéditeur les 40 millions de dollars, toutefois répartis sur trois ans, que l'État injectera dans le secteur en sus des budgets habituels (du CALQ, de la SODEC...). Mais ces millions — qui ne servent qu'à pallier les urgences les plus criantes —, de même que l'esprit et la lettre de la politique, n'en sont pas moins accueillis avec un certain scepticisme.

Les critiques les plus virulentes viendront du libraire et éditeur (des Éditions du Septentrion) Denis Vaugois, de surcroît ancien ministre

péquistes des Affaires culturelles. « Ils nous ont fait un cadeau de 40 millions », dit le père de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (la fameuse « loi 51 » qui donne certains avantages aux libraires et aux éditeurs agréés). Or, ce « cadeau », ajoute-t-il, doit être mis en perspective avec les 300 millions que le ministère de l'Éducation dépensera au cours des cinq prochaines années pour équiper les écoles primaires et secondaires de 100 000 ordinateurs. En comparaison des fonds dévolus à la folie informatique, les 40 millions du livre font figure d'obole.

Le mythe de la technologie

Qu'on fasse le compte : l'investissement de 300 millions de dollars dans l'achat de 100 000 ordinateurs signifie que les bambins et les adolescents bénéficieront de bidules qui se détaillent 3 000 \$ / pièce. Or, à ce prix, on a des ordinateurs très sophistiqués — trop, sans doute, pour les besoins des élèves. Et le pire, c'est que ces ordinateurs, aussi sophistiqués soient-ils aujourd'hui, seront obsolètes dans moins de cinq ans car, on le sait, la durée de vie de l'équipement informatique est très brève.

Tout se passe en somme comme si aucun enseignement n'avait été tiré du passé. La lecture a beau être maintenant « au cœur des apprentissages », dit Marie-Claude Lévesque qui reprend ainsi le message officiel diffusé par l'État depuis le Sommet sur la lecture et le livre des 23 et 24 avril (message qui fut d'abord envoyé par nul autre que le premier ministre lui-même). Il reste que dans les faits, comme le souligne Pascal Assathiany, « il existe une sorte de fascination gouvernementale pour les nouvelles technologies et le multimédia ». On l'a vu dans les années 1970, quand le ministère de l'Éducation a pris le virage audiovisuel et réformé les programmes en conséquence. Sous la férule des tenants de la « nouvelle » pédagogie, le livre et la culture sont sortis promptement des écoles, et ont été remplacés par les gadgets de l'ère technique et technocratique. Les données du Livre noir sur la lecture et le livre montrent bien les effets désastreux de cette prééminence du gadget sur le contenu.

De toute évidence, l'histoire risque de se répéter. Car pendant que sont dépensées des centaines de millions pour doter les écoles d'une quincaillerie lourde, combien investit-on dans les contenus éducatifs ? Pendant que l'on exige des enseignants une maîtrise de l'ordinateur, qui s'inquiète de leur formation culturelle et littéraire ? L'un des grands objectifs de la politique gouvernementale est de

développer très tôt chez les jeunes les habiletés de lecture, mais surtout le goût de lire, pour que se maintiennent de façon durable les habitudes de lecture et, par conséquent, les habiletés de lecture¹.

Les années de formation sont donc primordiales, reconnaît l'État d'un côté ; aussi insiste-t-il fortement sur l'importance du rôle de l'école en plus d'annoncer sa volonté de soutenir et d'intensifier les activités d'animation et de sensibilisation. De l'autre côté, on soupçonne cependant un glissement, voire une contradiction : justement à cause de cette propension à faire de l'accès à l'ordinateur et au multimédia la priorité entre toutes, ce dont témoignent éloquentement les sommes que l'État entend y consacrer.

Pour développer le goût de lire, il faudra des enseignants qui aiment et connaissent la littérature. Il faudra également « enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires dans chaque école² », souligne le texte de la politique. Il y a là urgence, en effet, car si on compte aujourd'hui 13 livres par élève, on en trouvait 14 voilà une décennie.

Par ailleurs, nombre d'écoles ne possèdent même pas de bibliothèque digne de ce nom ; dans ces cas-là, il ne s'agit donc pas encore d'enrichir les collections, mais bien de les créer. Le peu d'emphase qu'on met sur les ressources humaines est tout aussi préoccupant : dans les écoles primaires, 76 % des responsables des bibliothèques sont des bénévoles (cette proportion est de 24 % pour les écoles secondaires). « On demande depuis des années qu'il y ait au moins un professionnel par commission scolaire », dit Régine Horinstein, directrice générale de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Or, sur les 156 commissions scolaires que comprenait le Québec en juin 1998, 130 n'avaient aucun bibliothécaire³. Et si les bibliothèques scolaires ont obtenu, pour les années 1998-2001, un budget additionnel de 10,2 millions destiné à l'achat de livres, rien n'a été prévu pour favoriser l'embauche de bibliothécaires. « C'est beau, une politique, mais s'il n'y a pas d'élément humain pour l'animer, c'est nul », tranche Régine Horinstein.

Cette politique estime par contre que l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques scolaires comme publiques constituent des mesures prioritaires. « L'informatisation, on ne peut pas passer à côté : c'est un outil extrêmement intéressant qui vient compléter nos ressources », dit Jocelyne Dion, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement à la commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles.

Ça n'est pas inquiétant... là où on retrouve des bibliothécaires. Mais on peut se demander quel visage prendront les bibliothèques si des commissions scolaires décident de confier le dossier exclusivement à des informaticiens.

Le spectre du livre

Il faut aussi se demander quelle idée nos politiciens et gestionnaires se font du livre. Peut-être voient-ils sincèrement dans la technologie, cet instrument de rationalisation par excellence, un sésame pour l'accès aux livres. Mais le goût de la lecture — élément présenté comme la clef de voûte de la politique gouvernementale — viendra-t-il du pitonnage et de la consultation sur écran ? La grande librairie virtuelle — un projet que pourrait effectivement soutenir le ministère de la Culture et des Communications pour peu que les libraires décident de s'y engager — et des bibliothèques du même acabit contribueront-elles au plaisir de lecture ?

« On fera un grand pas quand les enseignants se mettront à parler de littérature avec leurs élèves », croit plutôt Jocelyne Dion. Et on fera un bond de géant le jour où ces mêmes enseignants, les écoles, les « concepteurs » de programmes, les décideurs se rappelleront le rôle du livre. Que l'État reconnaisse la situation problématique de la lecture est une chose. Mais c'en est une autre d'admettre qu'il y a aussi un « problème de type de lecture », dit Pascal Assathiany.

Nous vivons dans une société qui privilégie le divertissement, l'information et la communication. La crise du livre

— certains livres et un certain type d'édition étant plus touchés que d'autres — est en fait intimement liée à la crise de la culture.

Certes, on se réjouira que, dès les premières pages, *Le temps de lire, un art de vivre* stipule que le « développement culturel, mais aussi

économique, scientifique et politique d'une société, passe nécessairement par l'aptitude à la lecture de ses citoyens ». Il est cependant dommage que le document n'affirme pas avec davantage de force et de conviction l'indispensable mission intellectuelle du livre. Car la lecture assidue permet aussi de structurer sa pensée, d'accroître ses capacités de réflexion, de raffiner son intelligence. C'est là une idée avec laquelle l'école — puisqu'elle est la première interpellée par cette



politique — et le ministère de l'Éducation doivent renouer. Tout comme ils doivent remettre à l'ordre du jour la notion d'effort intellectuel que les méthodes d'apprentissage s'emploient depuis vingt-cinq ans à éliminer. À cet égard, il est symptomatique que l'Union des écrivains et écrivains québécois (UNEQ) ait cru bon de recommander, dans son mémoire présenté au Sommet, que

le ministère de l'Éducation adopte des mesures pour que les enseignants des écoles primaires consacrent chaque jour [...] une période d'une quinzaine de minutes à la lecture d'un conte ou d'un roman simple.

Le texte, la littérature procèdent d'une certaine complexité, mais les programmes ont trop présumé que les élèves étaient incapables de l'appréhender. Or, rien n'indique que cette inclination pour la facilité, voire la simplification, sera corrigée par une politique qui, comme le souligne Denis Vaugeois, ressortit à un « ministère bicéphale — culture et communications ». Pour l'heure, de reste, il semble que les communications l'emportent nettement, ce qu'attesterait « l'omniprésence de la question informatique dans le document gouvernemental », croit-il.

La vie de la création

Si ce document est assez prolixe pour ce qui concerne la chaîne du livre en général, une catégorie paraît un peu oubliée, traitée par la bande à tout le moins : il s'agit des créateurs, des auteurs sans qui on ne pourrait guère parler de littérature nationale. Non que leur statut, pourtant, soit si enviable. « Dans les faits, la société méprise les

écrivains. Ou plutôt : seuls les écrivains à succès jouissent d'une quelconque considération », dit Louis Gauthier, président de l'UNEQ.

On saura quand même gré à l'État d'avoir débloqué, dans la foulée du Sommet, des fonds supplémentaires pour au moins deux mesures concrètes. La première — qui a semé la zizanie au sein de l'UNEQ, et fait couler beaucoup d'encre pendant tout le printemps — s'applique aux auteurs d'œuvres de « non-fiction » (essai, biographie, anthologie...) qui pourront eux aussi bénéficier de subventions, un privilège jusqu'à maintenant réservé au domaine de la fiction.

À l'instauration de ce nouveau programme dont quelques auteurs, déjà, sont censés avoir bénéficié, l'UNEQ s'est vivement opposée.

Nous voulions éviter que de l'argent du CALQ destiné à des écrivains n'aille à des gens qui écrivent des livres paralittéraires, sans valeur littéraire proprement dite. Ainsi, les biographies à caractère commercial doivent trouver leur financement ailleurs. Mais l'essai reste de toute façon un genre large et mal défini. Les subventions attribuées à ce secteur doivent donc être accompagnées de balises claires, fait valoir Louis Gauthier.

Cette position sur l'essai, que défend l'UNEQ depuis le Sommet, a heurté des membres mêmes de l'organisme et provoqué de vives dissensions internes. Et en décidant de soutenir les « œuvres de non-fiction visant l'exploration de la vie culturelle, artistique et littéraire » — une « balise » qui répond au vœu de l'UNEQ —, le CALQ ne met nullement fin à la polémique. Car son programme d'aide exclut d'emblée les essais politiques, sociologiques, économiques, historiques..., ouvrages pourtant indispensables à la vie intellectuelle et dont la rentabilité commerciale n'est certes pas évidente.

On se réjouira par contre que des budgets supplémentaires aient été débloqués pour les périodiques culturels.

Parce qu'elles touchent et approfondissent tous les aspects de la culture québécoise, ces revues sont de première importance. Leurs très petits tirages et leur manque de moyens les maintiennent cependant dans une précarité extrême. Elles doivent donc être appuyées, dit Yves Beauregard, président de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP).

Faiblement rémunérés — ils écrivent en fait pour des cachets symboliques, à la limite du bénévolat —, les auteurs sont les grandes victimes de cette fragilité des revues. Une bonne partie de l'argent neuf qu'apportera à ce secteur la mise en œuvre de la politique est toutefois censée servir aux cachets des collaborateurs. Il s'agit là d'une orientation du CALQ lui-même. Depuis quelques années, l'organisme subventionneur oblige du reste les revues subventionnées à verser de vrais cachets — et non des abonnements, ou encore des livres reçus en service de presse —, et à se conformer ainsi à la Loi sur le statut de l'artiste.

Mais la rémunération des auteurs est un sujet que les périodiques abordent de façon ambiguë. « On n'a pas les moyens de payer », se défend Yves Beauregard. En même temps, le président de la SODEP ajoutera :

Cet obscur objet...

On permet à de jeunes créateurs de faire leurs premières armes, de diffuser leurs premiers textes : nouvelles, poèmes, essais, articles, voire extraits de thèses. C'est souvent grâce aux périodiques culturels que des jeunes ont la chance de publier, de commencer à se faire connaître. Nous leur offrons un lieu.

L'argument, spécieux, tient plus ou moins la route. Comme si ces lieux ne profitaient pas, eux, de la contribution des jeunes auteurs (et pourquoi ces derniers vivraient-ils de l'air du temps ?). Comme si plusieurs d'entre eux ne devaient pas leur existence, leur survie et leur contenu au quasi-bénévolat — et, dans certains cas, au bénévolat pur et simple — des collaborateurs.

Pour les périodiques culturels, il reste à intégrer la notion de cachets raisonnables. Peut-être y a-t-on tendance, d'ailleurs, à confondre cachets et droits d'auteur. Ces droits, équivalant généralement à 10 % du prix de l'exemplaire vendu, consentent à l'écrivain un revenu plutôt symbolique. Et les périodiques semblent avoir calqué leur mode de rémunération sur ce modèle.

À la recherche des lecteurs

Mais les créateurs en tant que tels ne sont pas, loin s'en faut, au cœur de la politique gouvernementale. Force est ainsi de reconnaître que les subventions offertes aux auteurs de non-fiction viennent corriger une incongruité au lieu de constituer une innovation fondamentale. Et que les sommes supplémentaires accordées aux périodiques — sommes qui n'ont cependant pas encore été précisées — annoncent simplement la fin d'un long *statu quo*. « Cette politique est principalement une politique d'éducation et veut d'abord créer un bassin de lecteurs », observe du reste Louis Gauthier. Pareille orientation est néanmoins « un point de départ » intéressant pour les écrivains, estime le président de l'UNEQ.

Pour parvenir à l'« élargissement du lectorat », comme on le dit dans *Le temps de lire*, il faudra commencer par orienter les jeunes vers le livre. Les écoles sont donc invitées à multiplier les activités d'animation destinées à promouvoir la lecture. L'État promet pour sa part un soutien accru à Communication Jeunesse, organisme qui veille depuis 1971 à la promotion et à la diffusion de la littérature jeunesse, ainsi qu'à des programmes comme « La tournée des écrivains » et « Writers in School », son pendant anglophone. Les jeunes apprécient apparemment les rencontres avec les auteurs, car elles permettent de démystifier le fait littéraire. La politique prévoit d'étendre ces programmes au secteur collégial et aux organismes d'alphabétisation.

Après l'école, l'autre « lieu privilégié d'accès à la culture, à l'information et à la connaissance » est la bibliothèque publique. Mais, faute de moyens, ces institutions n'ont pu faire, jusqu'à maintenant, une vaste promotion de leurs services. Ceci entraînant cela, 70 % de la population ne fréquente pas régulièrement les bibliothèques. Celles-ci sont aujourd'hui encouragées à élaborer des projets audacieux pour rejoindre les gens là où ils se trouvent. « Le travail de sensibilisation, on n'en sort pas », dit Marie-Claude Lévesque. Et pour mener à bien ce travail, le ministère de la Culture et des Communications propose notamment « la mise sur pied d'un programme d'engagement d'animateurs ou de

médiateurs du livre ». Histoire de faire d'une pierre deux coups, ces futurs animateurs seraient majoritairement recrutés parmi les prestataires de l'aide sociale et formés dans le cadre de programmes de réinsertion à l'emploi.

Mais n'est-ce pas là une autre façon d'introduire dans les bibliothèques des ressources humaines moins coûteuses que les bibliothécaires ? Déjà que « les municipalités n'ont pas la volonté de considérer les bibliothèques autrement que comme un service de loisirs », ainsi que l'affirme Régine Horinstein, on peut sans doute craindre que la création du poste d'« animateur » ou de « médiateur du livre » ne les fortifie dans cette voie. Pour M^{me} Horinstein, il est d'ailleurs significatif que, à l'instar des bibliothèques scolaires, les bibliothèques publiques ne disposent d'aucun budget supplémentaire pour l'embauche de professionnels : les 28 millions de dollars apportés par la politique sont en effet réservés à l'acquisition de livres.

Corporatistes, les bibliothécaires ? Le Québec compte en tout cas trois fois moins de bibliothécaires que l'Ontario : 400 ici contre 1 200 dans la province voisine. Or, pour accroître le nombre de lecteurs, « pour développer le goût de la lecture, soutient Denis Vaugeois, il faut miser sur deux catégories. D'une part, sur les gens qui écrivent et éditent les livres. D'autre part, sur ceux qui en font la promotion : c'est-à-dire les libraires et les bibliothécaires ».

Le prix du livre

La politique de la lecture et du livre nous assure au moins que, au chapitre des collections, les bibliothèques publiques québécoises pourront rattraper une partie de leur retard historique. Car à côté des institutions anglo-saxonnes — y compris celles de nos voisins du sud, dont on se plaît pourtant à moquer l'inculture —, il est notoire que les nôtres font piètre figure.

La politique a cependant laissé en suspens l'épineuse question du prix du livre, qu'elle a renvoyée à un comité d'étude présidé par Pierre Lespérance, le patron du groupe Sogides, et dont on attend le rapport sous peu. En fait, l'État a donné à ce comité le mandat de travailler à « la consolidation et à la rentabilité du réseau des librairies », et d'évaluer dans ce cadre la problématique du « prix unique ».

Le prix unique, déjà appliqué en France et dans d'autres pays européens, impliquerait que les livres coûteraient partout la même chose, peu importe les détaillants par lesquels ils sont vendus, la région et le moment de l'année. À l'heure actuelle, on le sait, ça n'est pas le cas. Et ça n'est pas le cas dans les grandes surfaces surtout, qui se sont lancées dans le commerce du livre en réduisant les prix.

« Au Québec, on a la particularité de posséder un double réseau : les bibliothèques et les librairies », explique Denis Vaugeois. Grâce à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* — une loi qui prend en compte l'ensemble de la chaîne du livre tout en s'appuyant sur le principe que la santé de ce secteur dépend fortement de la santé des librairies —, un certain équilibre était maintenu. La loi fixe le pourcentage des remises faites aux libraires par les éditeurs et les distributeurs ; elle oblige aussi les bibliothèques et les institutions publiques à acheter au prix courant dans les librairies agréées de leur région, ce qui assure à ces libraires un (relativement)





bon volume de ventes. En contrepartie, les librairies agréées doivent offrir au moins 6 000 titres différents, dont 1 000 québécois — la politique veut augmenter ce nombre à 2 000 —, et donner divers services professionnels à leurs clients.

« Le système québécois fonctionne bien, mais avec beaucoup de contraintes, et dans un marché très petit », dit Louis Dubé. Fonctionnait bien, faudrait-il préciser. L'importante diminution des budgets

d'acquisition des bibliothèques et la concurrence des grandes surfaces ont considérablement fragilisé les librairies ; selon une enquête fort sérieuse à laquelle se réfère du reste la SODEC, la marge bénéficiaire moyenne des libraires est aujourd'hui de 0,8 %.

Les Wal-Mart, Club Price et autres grandes surfaces gardent à peu près 500 titres. Des titres faciles, des best-sellers qu'ils vendent au prix de notre coûtant. Mais les librairies agréées ont absolument besoin de ces ventes faciles pour soutenir leur fonds,

dit Robert Leroux, président de l'Association des libraires du Québec (ALQ).

En outre, poursuit M. Leroux, « les gros clients comme les Club Price en sont venus à dicter leurs conditions aux éditeurs et aux distributeurs, à exiger des prix réduits, et ils en demandent toujours plus ». En fait, ils tentent d'obtenir des « sur-remises ». Conséquence, et effet pervers : éditeurs et distributeurs finissent aussi par subir des manques à gagner qui doivent être récupérés quelque part ; le prix du livre augmente donc dans les librairies.

Lors d'un forum, en avril 1997, tout le monde a reconnu l'urgence d'intervenir envers les librairies. Mais il faut tenir compte des tendances de consommation — les gens veulent payer le moins cher possible —, prendre l'exacte mesure du phénomène des grandes surfaces sans oublier ce qui se passe dans l'ensemble des commerces,

estime Louis Dubé.

Les grandes surfaces viennent faire du surf dans le monde du livre. Le prix unique les obligerait à donner du service

et à offrir du choix. Le prix unique, c'est la pierre angulaire d'une politique de la lecture et du livre. Or, en refusant de prendre position, le premier ministre dit que les lectures des Québécois seront fonction des politiques d'achat des Club Price, des Maxi, des Wal-Mart. Je n'ai pas besoin de l'indépendance du Québec pour ça,

rétorque Denis Vaugeois.

Entre commerce et culture

Le texte de la politique réaffirme néanmoins, avec force diplomatie il est vrai, l'importance de soutenir le réseau de distribution du livre. Ce soutien, peut-on y lire, « est jugé essentiel au maintien de la pluralité et de la création ». Mieux encore, ajoutent les auteurs de la politique, « la baisse de rentabilité des librairies fait craindre l'effondrement du système de diffusion du livre et, en conséquence, le maintien de la diversité de l'édition ». Il n'est donc pas question que l'État amoindrisse la portée de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. « Le milieu demande d'ailleurs qu'elle soit actualisée, et appliquée plus sévèrement », remarque Louis Dubé.

Pour l'heure, rien n'indique toutefois que l'État soit prêt à aller jusqu'à l'instauration du prix unique. Des missions gouvernementales ont d'ailleurs fait valoir que, face à la mondialisation croissante de l'édition et de la diffusion, plusieurs pays ont abandonné cette mesure. « Un pays comme l'Angleterre s'est effectivement retiré du prix unique, sous l'influence des éditeurs états-uniens. On commence déjà à en voir les effets : le prix des livres a augmenté dans les grandes surfaces », insiste Pascal Assathiany. Selon le président de l'ANEL, « seul le prix unique permet de garder des réseaux de librairies indépendants. Mais l'État a décidé de prendre le minimum de risques politiques ».

Denis Vaugeois se dit pour sa part « très déçu du Sommet et de la formation de comités. Une véritable politique du livre devrait être beaucoup plus énergique que ce qui a été annoncé ».

L'éditeur et libraire pense par exemple à des mesures musclées contre le « photocopillage » qui se pratique à qui mieux mieux dans les bibliothèques et les institutions d'enseignement ; à l'incohérence de certains programmes qui « subventionnent, selon le chiffre d'affaires, des gens qui font à peine des livres » ; aux budgets largement insuffisants des bibliothèques universitaires...

Plusieurs questions restent en somme irrésolues. Certes, la politique de la lecture et du livre insiste sur la nécessité de promouvoir la littérature québécoise, mais elle demeure incomplète à bien des égards. Promis par la politique, un Observatoire sur le livre permettrait sans doute de peaufiner le travail. Mais son rôle, sa composition, son financement restent encore bien vagues.

1. Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications, *Le temps de lire, un art de vivre, politique de la lecture et du livre*, Québec, 1998, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. Ces données proviennent de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. La réorganisation du territoire, effective depuis cet été, a entraîné des fusions ; aussi le nombre de commissions scolaires a-t-il diminué.

MARC
VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél.: (514) 449-5818 • Fax: (514) 449-2140

Cet obscur objet...